



# Le contrat d'objectifs INRA 2001-2004 : une préfiguration de la LOPRI<sup>1</sup> ?

La Direction Générale de l'INRA vient de présenter aux différentes instances de l'INRA (CS<sup>2</sup>, CTP<sup>3</sup>, CA<sup>4</sup>) un document intitulé « **Document d'orientation 2001-2004 : Bilan** », qui fait le bilan des changements imposés aux dispositifs scientifiques, techniques et administratifs de l'Institut dans le cadre du contrat d'objectifs signé entre gouvernement et Direction Générale pour les trois dernières années. **Ce document mérite que l'on s'y arrête.** D'une part il nous renseigne sur le bilan que tire la DG de l'évolution de l'INRA dans la perspective de l'application de la LOPRI. D'autre part, et c'est étonnant pour un document officiel, **il nous montre clairement que les personnels, mais aussi une grande partie de la hiérarchie intermédiaire, sont réfractaires à cette politique de destruction du service public de recherche agronomique.** Les citations en italique ci-dessous sont extraites du texte mais nous ne pouvons mentionner les pages correspondantes, faute d'une numérotation fournie par la Direction.

Le fait d'avoir imposé une réorganisation conséquente des départements « disciplinaires » vers des regroupements en énormes départements trans-disciplinaires, « *centrés sur les questions posées* », est ainsi apprécié par la Direction comme une grande avancée pour la recherche. Les personnels qui composent aujourd'hui EFPA (Ecologie des Forêts, Prairies et milieux Aquatiques), PHASE (PHysiologie Animale et Systèmes d'Elevage) ou CEPIA (Caractérisation et Elaboration des Produits Issus de l'Agriculture) sont-ils convaincus de l'impulsion que cela a donné à leurs recherches ? Cela reste largement à démontrer, au-delà des effets de « vitrine » ! Dans le même ordre d'idées (en finir avec les disciplines), le programme Génoplante est encore une fois cité en exemple de projet « *structurant* » car, entre autres, il « *a permis la création d'outils d'analyse des génomes des plantes* » et « *plus de 80% des collègues en CDD affectés à ce programme ont trouvé un emploi permanent* » ! Tout cela n'aurait donc pas pu se faire dans le cadre du département INRA DGAP<sup>5</sup>, dont les programmes sont censés recouvrir exactement les mêmes objectifs, mais avec des titulaires INRA au lieu de CDD ? L'existence de programmes disciplinaires nationaux est elle aussi niée par la LOPRI.

Un autre « acquis » résiderait dans la tentative de généralisation de la démarche contractuelle : contrat entre Etat et INRA, contrat entre DG INRA et départements, contrat entre Direction de Département et Directeurs d'Unité, contrat entre DU et agents de son unité, matérialisé *in fine* par le contrat d'objectifs de l'entretien d'évaluation ! Le bout du bout de cette imposture idéologique, ce sont pour les unités les fonds affectés en fonction des résultats comme c'est pour les personnels la promotion en fonction du « mérite » (« *Mieux prendre en compte le mérite au travers de l'objectivisation des critères d'appréciation de la valeur professionnelle* »- sic ! ) ! C'est très exactement indiqué dans la définition de l'évaluation collective qui «  *vise à qualifier a posteriori la qualité de leur production au regard d'objectifs préalablement négociés et traduits dans le schéma stratégique* ». Le gouvernement ne fait rien d'autre quand il met en place la nouvelle loi de Finances (LOLF), où l'INRA obtiendrait du gouvernement un financement (ou non !) en fonction du respect « *d'indicateurs de performances* » prédéfinis comme « *l'aide à la compétitivité de l'industrie* » (cf. fiche LOLF : <http://www.inra.fr/intranet-cgt/actualites/defense-recherche/dossier-ugff-lolf-avril04.pdf> ).

**Financement contractuel sur projets au lieu d'un financement annuel récurrent garanti aux unités, c'est très exactement la démarche anti-scientifique** (car contraire au développement de recherches sur le long terme) **de mise en place de l'Agence Nationale de la Recherche** créée par MM Fillon et d'Aubert (cf. Fiche ANR : <http://www.inra.fr/intranet-cgt/actualites/defense-recherche/lopri/lopri-fiche-anr-financement-dr-ild.pdf> ). C'est le fond de la LOPRI, mais aussi malheureusement ce qui est revendiqué par le document issu des Etats Généraux de Grenoble. Qu'en pensent les personnels et

<sup>1</sup> LOPRI : Loi d'Orientation et de Programmation de la Recherche et de l'Innovation

<sup>2</sup> CS : Conseil Scientifique National

<sup>3</sup> CTP : Comité Technique Paritaire

<sup>4</sup> CA : Conseil d'Administration

<sup>5</sup> DGAP : voir notre tract au sujet de l'évaluation de ce département <http://www.inra.fr/intranet-cgt/actions/departements/tract-dgap2004.pdf>

cadres de l'INRA ? La Direction Générale est forcée de constater que « *la culture de projet n'est pas encore acquise à l'INRA* » et que « *la déclinaison de cette démarche au niveau des unités ne s'est pas concrétisée* ». Sur un plan plus général, la DG indique que les « *axes stratégiques, faute d'avoir été suffisamment explicités, n'ont pu jouer le rôle de programmation et d'arbitrage qui leur était assigné* ». **A la clé du dispositif « d'affectation par axe » que chacun avait perçu comme très formel, il y avait donc bien une volonté de réorganisation totale du dispositif de recherches basé sur la contractualisation à outrance, où l'affectation des crédits et des moyens (personnels compris) serait basée non sur les besoins de la recherche mais sur la place prise par chaque équipe et unité dans les éminemment politiques « axes stratégiques ».**

Ces difficultés n'ont pas empêché la Direction de s'attaquer à la pérennité des unités. A partir des évaluations, dont le contenu idéologique a été indiqué ci-dessus, 18 Unités ont ainsi été classées « *en évolution* » en 2003-2004, c'est-à-dire en voie de fermeture avec leurs personnels dispersés. Là où le bât blesse pour la DG, c'est que toutes ces unités sont des UMR<sup>6</sup> (13 UMR en 2003 et 5 en 2004) et non des Unités Propres INRA, alors que la Direction avait poussé dans la dernière période à une UMRisation de l'INRA au nom du développement des liens avec les Universités !!!!

La Direction revendique néanmoins son attachement à un Institut National alors que le gouvernement met en place une politique de régionalisation, fondée sur la mise en place de pôles de compétitivité tendant à opposer les régions les unes aux autres. Mais en est-elle loin dans les faits ? La Direction loue ainsi « *la modification du dispositif en régions à travers l'élaboration de schémas de centre identifiant les pôles thématiques forts* ». Elle ajoute « *Anticipant dans bien des cas la notion de pôles régionaux de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) ... « cette politique a été reprise dans le cadre des schémas de centre »*. Quelle différence réelle entre ces types de « pôles », compétitivité, thématiques ou PRES ? Pour les personnels, les conséquences à terme sont le regroupement, la fusion ou la liquidation d'unités voire de centres ou de domaines !

**A l'instar de la LOPRI, la DG favorise clairement la montée en puissance des activités de « valorisation », de fait au détriment de l'activité de recherche *sensu stricto* des unités. Mais là encore, la Direction est obligée de reconnaître que ceci ne motive guère les unités et que « les objectifs atteints sont ceux pour lesquels la direction générale s'est investie en adoptant une attitude volontariste » CQFD !**

En conclusion, même si Mme Guillou, Présidente de l'INRA, et la Direction prétendent se démarquer du gouvernement sur telle ou telle mesure prise par celui-ci, comme le fonctionnement de l'ANR, toute la politique pratique menée par la DG dans l'Institut vise à ajuster celui-ci à la LOPRI, c'est-à-dire à la liquidation d'une véritable politique nationale, publique, de recherche agronomique scientifique au service de toute la population.

<sup>6</sup> UMR : Unité Mixte de Recherche